

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 20 mai 2010
Gerstheim - Mairie
20 heures

PROCES-VERBAL

Membres en exercice :23
Membres présents :19
Absents excusés :4

M. René DEMANGE donne procuration à M. Hubert HATSCH
M. Mohamed EL ARBAOUI donne procuration à Mme Michèle BISCHOFF
Mme Valérie FUCHS donne procuration à M. Jean-Jacques SIEGEL
M. Remy SCHENK donne procuration à M. Dominique LEHMANN

ORDRE DU JOUR

- 1 **PERISCOLAIRE** - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre.
- 2 **SCOTERS** – Echanges sur le thème « Notre Communauté de communes dans 5 ans, en 2020, en 2050 : Quel projet pour le territoire ? »
- 3 **ADMINISTRATION GENERALE** - Adoption du PV de la séance du 22 avril 2010.
- 4 **DEVELOPPEMENT LOCAL – TOURISME** – Evolution du poste de l'agent de développement tourisme mutualisé à l'échelle du Grand Ried.
- 5 **AFFAIRES GENERALES** – Coopération Nord-Sud - Participation à un programme triennal porté par l'IRCOD au Cameroun (0,15 €/habitant/an au minimum)
- 6 **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Soutien aux associations – Aide à la licence sportive – Dossier déposé par l'A.S. OBENHEIM (335,28 €).
- 7 **AFFAIRES SCOLAIRES** – Soutien aux projets pédagogiques – Demande déposée par le Collège de Gerstheim (350 €).
- 8 **DEVELOPPEMENT LOCAL** – Environnement – Dispositif de soutien aux jachères fleuries.
- 9 **Divers**

Madame la Présidente ouvre la séance. Elle salue les intervenants présents, M. Etienne LEMARIGNIER, *Trésorier*, ainsi que les délégués présents avant d'excuser M. Francis BRAUN, *Délégué de la Maison du Conseil général à Sélestat*.

Point 1

PERISCOLAIRE – Autorisation de signature du marché de maîtrise d'oeuvre.

La procédure de désignation du maître d'œuvre de la construction d'une structure d'accueil périscolaire a été lancée par voie d'avis d'appel public à la concurrence le 19 mars 2010 sous forme de procédure adaptée et dans les conditions prévues à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

A l'issue de la période de consultation, 20 candidats se sont déclarés et ont émis une offre de service pour un montant forfaitaire d'honoraires s'échelonnant entre 100 344,45 € H.T. et 184 000 € H.T. correspondant respectivement à 8,2 % et 15,1 % du montant estimatif provisoire des travaux.

Après examen des candidatures, le comité de pilotage de l'opération a proposé d'admettre à la négociation, au vu des compétences, références et moyens des soumissionnaires, 4 concepteurs, à savoir :

- ❖ BRAESCH-BOTTAZZI de Schiltigheim
- ❖ FORMATS URBAINS de Mulhouse
- ❖ MUHLBERGER d'Altorf
- ❖ BILLIG de Mulhouse

Les candidats ont été auditionnés le 12 mai 2010 par le comité de pilotage. Monsieur Marc REINHARDT, Directeur du Département Construction auprès de la Société d'économie mixte de Haute-Alsace, rend compte à l'assemblée de cette négociation (le compte rendu exhaustif a été diffusé à l'ensemble des membres du Conseil).

Sur la base des préconisations unanimes des membres du comité de pilotage, il est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture BRAESCH-BOTTAZZI de Schiltigheim pour un montant d'honoraires global et forfaitaire de 136 807,76 € H.T., soit 11,2 % du coût prévisionnel des travaux, au motif que le candidat présente :

- une offre de prix normale eu égard à la nature et la complexité de l'ouvrage à réaliser, inférieure au montant budgétisé (160 000 € H.T.) et s'inscrivant dans la médiane des prix de soumission,
- des compétences, références et moyens très adéquats et avec un exposé des enjeux et méthodes très pertinent.

Madame la Présidente et Monsieur Jean-jacques SIEGEL expriment leur plus grande satisfaction à l'égard de la manière dont Monsieur Reinhardt et ses collaborateurs se sont acquittés de leur mission.

En réponse à une question de Monsieur Raymond SIEGWALT, il est précisé que l'équipe de maîtrise d'œuvre compte six co-contractants.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture BRAESCH-BOTTAZZI de Schiltigheim pour un montant d'honoraires global et forfaitaire de 136 807,76 € H.T

Point 2

SCOTERS – Echanges sur le thème « Notre Communauté de communes dans 5 ans, en 2020, en 2050 : Quel projet pour le territoire ? »

Comme cela a été évoqué lors de la Conférence des maires du SCOTERS du 3 février dernier, les différents Conseils de Communauté et des représentants du Syndicat Mixte pour le SCOTERS ont été invités à se retrouver pour débattre ensemble du Projet de territoire de notre intercommunalité.

Ce débat doit nous permettre de dégager les grandes lignes de notre Projet qui sera présenté à l'ensemble des élus du Syndicat mixte le 24 juin prochain.

L'objectif de cette démarche est de mieux connaître les projets des 12 intercommunalités de la région de Strasbourg, et de débattre des spécificités et complémentarités de ces projets pour l'avenir.

En présence de Madame la Directrice du SCOT et des ses collaboratrices, les échanges se sont organisés sur la base des questions ci-après.

« Le projet de territoire de notre intercommunalité »

Qu'est ce qui a changé ces 10 dernières années dans notre intercommunalité ?

Qu'est ce qui va changer ces dix prochaines années si on ne fait rien ? Et grâce à quoi ou à cause de quoi ?

Est-ce que cela correspond à ce que nous voulons pour notre intercommunalité demain ?

Quel est le principal défi (global, local) auquel nous devons faire face ?

Quels sont les atouts de l'intercommunalité pour y faire face ? Ses faiblesses ?

Qu'est ce que nous avons déjà prévu comme réponse ?

Qu'est ce qui est encore soumis au débat ?

De quels partenaires aurons nous besoin pour réaliser notre projet ?

En conclusion des débats, Madame la Présidente a indiqué qu'une note de synthèse sera rédigée et transmise au SCOTERS. Cette note figure en annexe du présent procès-verbal.

Point 3

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE - Séance du 22 avril 2010.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

Point 4

DEVELOPPEMENT LOCAL – Tourisme – Poste d'agent de développement tourisme « Grand Ried ».

Par délibération en date du 28 octobre 2006 et confirmée le 31 mai 2007, le Conseil de Communauté a approuvé le projet de création d'un poste d'agent de développement Touristique (agent contractuel pour 3 ans avec rémunération à définir par référence à celle applicable au grade d'attaché) et a autorisé Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale afin de pourvoir ce poste d'agent contractuel.

L'agent a été embauché la base d'un contrat à durée déterminée de 3 ans ayant pris effet le 1^{er} juin 2007.

Il est rappelé que ce poste d'agent thématique est cofinancé à hauteur de 60 % par le Conseil Général, la charge salariale restante et les frais de fonctionnement étant partagés par les cinq EPCI concernés au prorata du nombre d'habitants. A titre d'information, le coût résiduel de la charge salariale pour la Communauté de Communes du Rhin, au titre de l'année 2009, a été de 2 590,90 €.

La possibilité de faire évoluer ce contrat pour une durée indéterminée avait été envisagée à la condition que les cinq conseils de communautés délibèrent en ce même sens. Celle-ci n'étant pas remplie à ce jour, il est proposé de reconduire un contrat à durée déterminée pour 3 ans sur la base d'une rémunération basée sur l'indice majoré 531 comme référence pour le calcul de son salaire conformément aux préconisations émises par le Comité de pilotage.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- de confirmer le poste d'agent de développement thématique contractuel (trois ans) de catégorie A, créé par délibération adoptée à l'unanimité moins une abstention lors de la séance du 28 octobre 2006 ;
- de retenir comme base de rémunération l'indice majoré **531** ;
- d'autoriser la Présidente à signer un contrat de travail à durée déterminée pour une période de 3 ans ;
- d'autoriser la Présidente à solliciter l'aide du Conseil Général du Bas-Rhin pour le cofinancement de ce poste d'agent thématique ;
- d'autoriser la Présidente à cosigner avec les quatre EPCI concernés une convention prévoyant le principe d'une participation au financement de la charge financière restant à couvrir par les cinq Communautés de Communes, répartie au prorata du nombre d'habitants, pendant une durée de trois ans.

Point 5

AFFAIRES GENERALES – Coopération Nord-Sud – Participation à un programme triennal porté par l'IRCOD au Cameroun.

Dans le respect des engagements internationaux de la France, les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement. Cette coopération s'effectue plus particulièrement sur le mode de l'échange réciproque de savoir faire et d'expérience.

L'Institut régional de coopération - développement – Alsace (IRCOD) propose des partenariats tripartites associant des collectivités locales africaines. Une mise en relation a ainsi été proposée avec la commune camerounaise d'AKONO, dont son maire, Mme Marie-Hélène NGOA a pu rencontrer Mme la Présidente pour fixer les objectifs d'une coopération future. Avec le concours technique de l'IRCOD, ces derniers ont été formulés dans le projet de convention soumis à délibération.

Madame la Présidente propose qu'une aide de 0,20 cts par habitant et par an pour une durée de trois ans, soit dégagée sur le budget de la Communauté de Communes pour cette opération de partenariat Nord-Sud soit un montant annuel de 1 925,60 € (9 628 * 0,20) qu'il est proposé d'arrondir à **2 000 €**.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **de dégager sur le Budget principal de la Communauté de Communes du Rhin un montant annuel de 2 000 € versé à l'IRCOD –Alsace dans le cadre d'une programme de coopération décentralisée avec la commune d'AKONO (Camaroun) ;**
- **d'approuver les termes de la convention cadre triennale fixant les modalités de cette opération**
- **d'autoriser Mme la Présidente à signer cette convention et à veiller à son application.**

Point 6

DEVELOPPEMENT LOCAL – POLITIQUE DE SOUTIEN AU ASSOCIATIONS - AIDE A LA LICENCE SPORTIVE - Demande de subvention formée par l'Association Sportive d'Obenheim.

Par délibération adoptée le 23 mars 2006, le Conseil de Communauté a mis en place un dispositif d'aide à la licence.

L'Association Sportive d'Obenheim a formé une demande de soutien au titre de la saison 2008/2009. 44 jeunes sont concernés.

Cette demande est recevable au regard du dispositif arrêté. Une aide de 7,62 € par jeune peut être versée soit un montant de 335,28 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme la Présidente à verser à l'Association Sportive d'Obenheim le montant de 335,28 € au titre de l'aide à la licence.

Point 7

AFFAIRES SCOLAIRES – POLITIQUE DE SOUTIEN AU PROJETS PEDAGOGIQUES ASSOCIATIONS - Demande de subvention formée par Madame la Principale du Collège de Gerstheim.

Madame la Principale a déposé une demande de subvention pour un projet pédagogique organisé fin juin. Il s'agit d'une sortie-découverte en canoë-kayak qui empruntera notamment le *Brunnwasser*. Au-delà de la pratique sportive, il s'agit de faire découvrir la faune, la flore et le patrimoine de notre territoire.

Une subvention de 350 € est sollicitée sur la base d'un budget total de 2 260 €.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, d'autoriser Mme la Présidente à verser à l'Agent comptable du Collège de Gerstheim le montant de 350 € au titre de l'aide aux projets pédagogiques.

Point 8

DEVELOPPEMENT LOCAL – ENVIRONNEMENT.

Par délibération datée du 21 décembre 2006, le Conseil de Communauté a décidé de répondre favorablement à la proposition formulée par la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Bas-Rhin relative à la mise en place de **couverts fleuris sur des parcelles agricoles**. Ce principe a été confirmé par délibération du 15 mai 2008.

De plus en plus répandues sur de nombreux territoires, ces « **jachères fleuries** » permettent de mettre en valeur les abords des villages et de rendre l'espace visuellement attractif pour l'ensemble des usagers, tout en offrant de nouveaux écosystèmes favorables à la flore et à la faune sauvage.

Il est proposé à la Communauté de Communes de reconduire son engagement à prendre en charge le montant des semences à implanter.

Après délibération, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

- **de valider un dispositif de jachère fleurie sur le territoire intercommunal ;**
- **d'autoriser la Présidente à signer les contrats avec les agriculteurs et les communes volontaires dans la limite d'une opération par demandeur et par an pour une surface maximale de 40 ares.**

Point 9

DEVELOPPEMENT LOCAL – Affaires scolaires – Motion pour le maintien de l'école élémentaire de Daubensand.

Par courrier réceptionné le 7 mai dernier, Madame la l'Inspectrice d'Académie a informé Monsieur le Maire de Daubensand de sa décision de retrait d'un poste d'enseignant du 1^{er} degré ce qui entraînera la fermeture de l'école communale à la rentrée 2011.

Cette mesure a été prise sans concertation préalable avec les élus et sans que ne soit recherchée une possibilité de maintenir l'école à Daubensand.

Elle paraît d'autant plus contestable que les élèves bénéficient d'un enseignement de qualité reconnu et de conditions de travail appréciées par l'ensemble de la communauté éducative.

C'est pourquoi, le Conseil de Communauté réuni en séance le 20 mai

REFUSE que l'école de Daubensand soit purement et simplement rayée de la carte et que des logiques purement comptables soient privilégiées à qualité d'apprentissage et de vie de nos enfants.

DEMANDE à Madame l'Inspectrice d'Académie de revenir sur cette décision contraire à toute logique d'aménagement et de vitalité du territoire.

Point 5

Informations diverses.

Monsieur Thierry KETTERLIN rend compte de la réunion organisée le 4 mai dernier par la FDMJC à laquelle 23 territoires étaient représentés.

Monsieur Jean-Jacques SIEGEL rend compte de la commission d'attribution des places pour les multi-accueils. 11 nouvelles inscriptions à Gerstheim et 17 à Boofzheim permettent d'atteindre pratiquement le taux de remplissage maximal.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h05.

Lu et approuvé,

La Présidente,
Danièle MEYER :

Les Vice-Présidents,

André
KLUMB:

Marianne
HORNY-GONIER:

Laurence
MULLER-BRONN:

Jean-Jacques
SIEGEL:

Les membres,

Bertrand ANDNA :

Michèle BISCHOFF :

René DEMANGE :
absent

Mohamed EL ARBAOUI :
absent

Valérie FUCHS :
absente

Gilbert GEORGES:

Etienne HARLEPP :

Hubert HATSCH :

Christian HURTHER :

Thierry KETTERLIN :

Eric KLETHI :

Dominique LEHMANN :

Claudine MEYER :

Annie HEILBRONN :

Marc-Daniel ROTH :

Jean-Paul ROTH :

Rémy SCHENK :
absent

Raymond SIEGWALT:

PROJET DE TERRITOIRE

CONTRIBUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RHIN

Situé aux portes sud de la Communauté urbaine de Strasbourg, le territoire de la communauté de communes du Rhin se distingue par un **développement résidentiel resté relativement soutenu** en dépit de la crise. Cette tendance s'explique notamment par une offre de foncier encore abondante et à un coût considéré comme restant abordable, un environnement préservé et une qualité de vie certaine. Celle-ci est liée à la présence de services proposés par la Communauté de Communes et recherchés par les familles (70 places en multi-accueils, 200 places en périscolaire à la rentrée 2012...). A court ou moyen terme, des projets de lotissements et des programmes de collectifs continueront d'inscrire cette évolution dans le paysage.

Pour autant, notre territoire reste écartelé entre les deux chefs-lieux de cantons que sont Benfeld et Erstein, passages obligés pour accéder aux transports ferroviaires (après avoir rallié l'une des deux gares en véhicule automobile faute de service de transport collectif de rabattement adapté) ou emprunter la RD1083... Qui plus est, la reconnaissance de la qualité de bourg centre partagé entre Gerstheim et Rhinau ne change rien au fait que, ni l'une ni l'autre, n'est en mesure de leur faire ombrage dans le domaine commercial ou encore de l'accès aux soins. Notre positionnement frontalier n'y change pas grand-chose, les communes allemandes voisines étant, elles aussi, de petite taille et davantage tournées vers d'autres agglomérations plus importantes (Lahr, Fribourg...).

C'est la raison pour laquelle, une concertation régulière a été engagée depuis 2002 avec les communautés de communes de Benfeld et du Pays d'Erstein. Cette coopération a notamment permis de concrétiser la plateforme de formation professionnelle à Benfeld et, prochainement, un service de transport à la demande avec le concours du Conseil Général du Bas-Rhin.

Souvent craint, **le développement résidentiel peut néanmoins constituer un facteur déterminant en termes d'activités économiques et de maintien de services publics**. Mais ceci n'est vrai que dans la mesure où il permet au territoire d'atteindre un nombre d'habitants critique nécessaire à la consolidation d'un marché ou de la pérennisation de services, tout particulièrement dans le secteur de la santé.

Toutefois, il est évident que cet effet d'entraînement peut être émoussé par le fait que la grande majorité des nouveaux arrivants continuent d'exercer leurs activités professionnelles dans la communauté urbaine de Strasbourg. **Les flux de déplacements pendulaires qui en résultent ne peuvent pas être absorbés par les infrastructures actuelles de déplacement, dans des conditions de sécurité et de délais satisfaisants.**

Une façon d'y remédier serait naturellement de proposer des emplois à proximité des lieux de résidence. Notre territoire dispose de potentialités (zone d'activités à Gerstheim ou encore friches à Obenheim).

Les intercommunalités voisines développent elles aussi des zones d'activités susceptibles de contribuer au rapprochement des lieux de travail et de résidence.

Force est de reconnaître que la conjoncture économique et la concurrence entre territoires pour accueillir des entreprises font que la Communauté de Communes du Rhin ne dispose guère d'atouts majeurs pour escompter un développement industriel. **C'est plus naturellement vers l'artisanat, l'agriculture, le commerce de proximité et le tourisme vert qu'elle porte ses espoirs.** C'est précisément grâce à ces secteurs que 43% de notre population exerce son activité professionnelle sur le territoire ou ceux, limitrophes, de Benfeld (5 %) et d'Erstein (13 %).

Ce constat nous conforte à soutenir de façon résolue ce type d'activités. Le lancement d'une Opération Collective de Modernisation (O.M.C.) et le recrutement d'un agent de développement économique, d'une part ; notre implication forte dans l'Association Rhin Vivant et le recrutement d'un agent de développement touristique intervenant sur le Grand Ried, d'autre part, répondent à cette préoccupation. La proximité de l'Europa*Park permet également d'envisager un développement du parc hôtelier et des gîtes.

Reste que la question des déplacements est centrale et déterminante. Déjà avec les 30 % de population active se rendant sur le territoire de la C.U.S., les bouchons et ralentissements sont quotidiens et inextricables quelle que soit la route empruntée.

L'inscription dans le premier SCOT de la Région de Strasbourg d'**une liaison en site propre reliant la CUS au nord du territoire de la Communauté de Communes du Rhin** était une première reconnaissance de la nécessité d'un tel équipement desservant les communes de la bande rhénane.

En dépit d'un rappel de cet engagement solennellement exprimé par le vote d'une motion identique adoptée par les trois conseils de communauté de Benfeld, Erstein et Rhin, le dossier n'a pas connu d'avancée significative. Il n'en est que plus urgent de s'en emparer.

En toute hypothèse, **seule la concrétisation de cette perspective permettra d'envisager avec sérénité un développement résidentiel équilibré, gage d'une réelle qualité de vie en conciliant politique d'aménagement du territoire à l'échelle du SCOTERS et développement durable. La communauté de communes du Rhin ne veut pas devenir la banlieue dortoir de la CUS.**

Nous sommes néanmoins confiants sur le devenir de notre territoire qui dispose d'atouts indéniables (environnement préservé, espace, services à la population...). Il appartiendra, ensemble, de trouver les meilleures complémentarités et articulations entre les différents territoires à l'échelle du SCOTERS.

Rhinau, le 1^{er} juin 2010